



MAIRIE
DE
VILLE DIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 16 DECEMBRE 2010

Étaient présents : Yves Tardieu, maire ; Pierre Arnaud, premier adjoint ; Nadine Bernard ; Sandrine Blanc, deuxième adjointe ; Armelle Dénéreaz ; Roland Fontana ; Caroline Lefèvre ; Jean-Laurent Macabet ; Aurélie Monteil ; Guillaume Portugues ; Olivier Sac.

Étaient excusés : Valéry Barbato ; Philippe de Moustier, troisième adjoint ayant donné procuration à Yves Tardieu ; Jean Marie Dusuzeau ; Majo Raffin, quatrième adjointe ayant donné procuration à Sandrine Blanc.

Sandrine Blanc est nommée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20 h 40.

I. DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

II. MODIFICATION DE LA REGIE POUR LA CANTINE ET LE CLAE

III. DEVIS DIVERS

IV. MODIFICATION DU TARIF DE LA CANTINE

V. CONDITIONS D'ACHAT DE LA MAISON PYTHOUD

VI. QUESTIONS DIVERSES

1. informations urbanisme
 - a. Levée du droit de préemption urbain
 - b. Permis de construire
 - c. Arrêté de péril
2. Point sur les travaux
3. Embauche à l'école
4. Délibération pour le remboursement des frais de garde d'enfants d'élus ne percevant pas d'indemnités
5. Saisine du comité médical départemental
6. Etat des égouts chemin du Moulin et rue des Espérants
7. Agenda

I. DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Le maire explique à l'assemblée qu'afin d'équilibrer les comptes avant la clôture de l'exercice 2010, il convient de prendre deux décisions budgétaires modificatives.

La première décision concerne l'augmentation de crédit sur l'opération « salle polyvalente » suite à la pose de la rampe d'accès de la salle des associations ; l'augmentation de crédit de l'opération « parking municipal » pour payer les arbres ; la création de l'opération « aménagement du centre village » qui n'était pas prévue au budget prévisionnel 2010 et pour laquelle la commune a engagé des dépenses pour un relevé topographique de la rue des Ecoles et de la rue des Espérants. L'ensemble de ces crédits a été pris sur l'opération « Maison Pythoud » non réalisée en 2010.

Il convient également d'augmenter les charges de personnel du fait de l'arrêt maladie d'Aimé Zammit mais aussi d'augmenter les recettes de personnel dues au remboursement des salaires de Gisèle Manent, Caroline Delsenne et Aimé Zammit.

Compte dépenses

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant
23	2313	152	Maison Pythoud	- 3 607,00
21	2121	146	Parking municipal 2 ^{ème} tranche	+ 1 500,00
16	1641	OFI	Emprunts	+ 71,00
20	2031	169	Aménagement centre village	+ 1 196,00
012	6411	/	Personnel titulaire	+ 10 058,00
23	2315	131	Salle polyvalente	+ 840,00

Compte recettes

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant
013	6419	/	Remboursement sur rémunération personnel	+ 10 058,00

La seconde décision concerne les travaux en régie faits au cimetière. Les dépenses de fonctionnement pour l'achat de matériaux et la rémunération du personnel communal sont transférées en dépenses d'investissement. Ces écritures permettent à la commune de récupérer la TVA et d'obtenir des subventions pour ces travaux.

Compte dépenses

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant
040	2138	OFI	Autres constructions	+ 4 055,00
023	023	/	Virement à la section d'investissement	+ 4 055,00

Comptes recettes

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant
021	021	OOSS	Virement à la section de fonctionnement	+ 4 055,00
042	722	/	Immobilisation corporelle	+ 4 055,00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les deux décisions budgétaires modificatives.

II. MODIFICATION DE LA REGIE POUR LA CANTINE ET LE CLAE

Le maire rappelle qu'Evelyne Bouchet sera absente de 4 à 6 mois pour raisons de santé. Evelyne Bouchet étant seule régisseur pour la cantine et le CLAE, il est nécessaire de nommer un suppléant pour assurer la vente des tickets pendant son absence. Pour cela, il a pris un arrêté nommant Gisèle Manent régisseur suppléant.

III. DEVIS DIVERS

Le maire fait part à l'assemblée que les membres de la commission de l'urbanisme ont fait une visite du bar afin de se rendre compte de l'état du bâtiment et des travaux à envisager. Jean-Luc Bras a été sollicité pour établir un relevé métré et estimer le bâtiment. Ce dernier propose de le faire pour le mois de mars et pour un montant d'environ 1 500 €. La décision sera prise lorsque le devis sera établi.

Selon Jean-Luc Bras le bâtiment est sain, il est possible de faire 4 ou 5 logements en conservant l'escalier central et l'accès rue des Espérants. Les travaux seront onéreux.

IV. MODIFICATION DU TARIF DE LA CANTINE

Comme chaque année le maire propose d'augmenter le prix du ticket de cantine de 2,50 € à 2,60 €, soit 4 % d'augmentation. Les tarifs du CLAE restent inchangés puisqu'ils ont été modifiés en 2009 et que Villedieu est une des communes les plus chères de la Copavo.

Le maire précise qu'il est servi environ 40 repas par jour et que le CLAE accueille de 5 à 10 enfants le matin et de 10 à 18 le soir.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du tarif du ticket de cantine.

V. CONDITIONS D'ACHAT DE LA MAISON PYTHOUD

Le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 27 avril 2009 pour l'achat de la Maison Pythoud au prix de 70 000 €. Depuis, ce dossier était bloqué par la succession de René Pythoud qui devait être soldée en Suisse et en France. Par décision du Tribunal de Grande Instance de Carpentras, le service des Domaines a été chargé de la gestion de la succession. Maître Maritan, avocat de la commune, a contacté les Domaines pour leur faire part de la volonté de la commune d'acquérir ce bien au prix précité. Les Domaines acceptent le principe et précisent que 12 % du montant du bien leurs reviennent. Une nouvelle proposition d'indemnisation a été faite aux différentes parties et les 70 000 € seraient répartis de la manière suivante : 18 964 € en réparation du préjudice de René Kermann, 24 065 € en réparation du préjudice d'Yves Tardieu, 18 571 € en remboursement des sommes versées par la commune et 8 400 € de frais aux Domaines. Si cette solution est acceptée, Maître Maritan contactera Maître Montagne afin qu'il rédige l'acte notarié retraçant l'ensemble de ces faits.

Cette acquisition peut être subventionnée par le Conseil Régional dans le cadre du Programme d'Aménagement Solidaire à hauteur de 50 %, soit 35 000 € ; par le Conseil Général dans le cadre de l'aide à l'acquisition foncière à hauteur de 10 %, soit 7 000 €. Compte tenu des subventions pouvant être obtenues et du remboursement des sommes versées, la commune ne devrait déboursier que 9 429 € pour devenir propriétaire de ce bien.

Le maire précise que la subvention du Conseil Général est soumise à la condition de créer des logements sociaux dans le bâtiment dans un délai de 4 ans après l'acquisition.

Le maire s'absente le temps de la délibération ne pouvant pas être juge et partie dans cette affaire. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouvelles conditions d'achat de la maison Pythoud.

VI. QUESTIONS DIVERSES

1. Informations urbanisme

a. Levée du droit de préemption urbain

Le maire informe le conseil municipal de la levée du droit de préemption urbain sur la maison de M. et Mme Michel Arnaud, Rue des Ecoles.

b. Permis de construire

Dominique Marqué a déposé un permis de construire pour l'aménagement en chambre d'hôtes de la remise actuelle, en zone Nh, le 03/12/2010. Ce dossier est cours d'instruction.

c. Arrêté de péril

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu a plusieurs reprises des plaintes de la part des voisins de la maison de Geneviève Bonnet située dans la Grand'Rue. Après avoir reçu Geneviève Bonnet pour lui expliquer la situation et lui demander d'intervenir au plus vite, le maire a mandaté Jean-Luc Bras pour établir une expertise du bien. Ce rapport établi que de part l'état de la bâtisse, les maisons mitoyennes prennent l'eau, les poutres font levier, des morceaux tombent dans la rue, etc. Le maire a donc pris un arrêté de péril mettant en demeure Geneviève Bonnet de faire les travaux au plus tôt.

2. Point sur les travaux

Le maire informe le conseil que le bureau du fond au secrétariat a été repeint par Noël Magne avant l'installation des nouveaux ordinateurs. Le reste de peinture de l'école a été utilisé.

Une fuite d'eau a été décelée sous le béton lavé devant la salle polyvalente. Christian Noué a réparé.

3. Embauche à l'école

Evelyne Bouchet sera absente à compter du 14 janvier 2011. Il faut la remplacer pour la garderie du matin et du soir, pour la confection des repas et le ménage de l'école.

Pour le CLAE, il est obligatoire de recruter une personne titulaire du BAFD. Le directeur du centre de loisirs de Vaison la Romaine a transmis des curriculum vitae de personnes susceptibles de convenir. Sandrine Blanc et le maire les ont reçues. A l'issue des entretiens une seule était intéressée par le poste. Il s'agit de Lydia Dervin, titulaire du BAFA et BAFD. Elle sera embauchée pendant toute la durée de l'arrêt maladie d'Evelyne Bouchet pour assurer la garderie du matin, du soir et la surveillance des enfants à la cantine. Les horaires seront les suivants : de 7 h 45 à 8 h 45, de 11 h 15 à 13 h 15 et de 16 h à 18 h.

Martine Fauque confectionnera les repas et fera le ménage comme actuellement, avec l'aide de Véronique L'Homme.

Véronique L'Homme effectuera moins d'heures de ménage à la mairie pour les faire à l'école.

4. Délibération pour le remboursement des frais de garde d'enfants d'élus ne percevant pas d'indemnités.

Après recherches, le maire informe l'assemblée que la loi de 2002 sur la démocratie de proximité prévoit le remboursement des frais de garde des enfants d'élus ne percevant pas d'indemnités sur justificatifs des sommes déboursées et dans la limite du SMIC horaire. Il précise qu'il laisse cette possibilité à la réflexion et que la décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

5. Saisine du comité médical départemental

Aimé Zammit prolonge son congé maladie et lorsque le congé de maladie ordinaire excède 6 mois consécutifs, la collectivité a obligation de saisir le comité médical départemental afin qu'il donne son avis sur ce congé maladie. Le secrétariat a envoyé le dossier.

Le maire embauche au coup par coup, souvent Grégory Spengler car il est actif.

Bruno Spata a été embauché deux jours pour le ramassage des olives. Des caisses à olives, un filet et des peignes ont été achetés pour aller plus vite. Les 260 kg récoltés ont été amenés au moulin et ont donné 59,30 litres d'huile qui serviront à la cantine.

Noël Magne a été embauché deux jours pour repeindre le bureau du fond du secrétariat.

Christophe Fallot a posé les ferronneries au lavoir de la Bourgade, il va faire la rampe d'accès à l'horloge aux normes et le portail pour fermer et sécuriser le coin de la salle polyvalente où sont entreposées les gamelles. Il va également faire la plaque qui va devant la salle polyvalente. Un contrat va lui être fait.

6. Etat des égouts chemin du Moulin et rue des Espérants

Le maire rappelle le devis de la SAUR accepté il y a quelques semaines pour le curage et l'inspection des égouts chemin du Moulin et rue des Espérants. La SAUR a procédé à l'inspection du réseau d'égout et a rendu son rapport. Sur la totalité de la zone concernée, 100 mètres n'ont pu être inspectés pour diverses raisons techniques.

Dans l'ensemble les égouts sont « propres » sans sédiments ni calcaire. Il y a beaucoup d'infiltrations de végétaux et de décalage de canalisation chemin du Moulin qui demanderait des travaux d'entretien ou des réparations importantes.

Le rapport devra être étudié en commission afin de définir les travaux à faire rue des Espérants avant l'aménagement prévu fin 2011 de la rue des Ecoles et de la rue des Espérants.

Un devis a été demandé pour l'inspection et le curage du pluvial rue des Espérants et un autre pour le nettoyage des égouts chemin du Moulin, encombrés de végétaux.

Si le devis est accepté pour le pluvial de la rue des Espérants, la SAUR inspectera la source de Saint Claude car elle ne coule presque plus, il semble que ce soit envasé.

7. Agenda

- dimanche 19 décembre : loto du club des Aînés
- mercredi 22 décembre : remise des colis aux employés
- vendredi 31 décembre : réveillon (Comité des fêtes)
- vendredi 7 janvier : vœux de la municipalité
- dimanche 9 janvier : loto de la société de lecture
- lundi 10 janvier : assemblée générale de la Confrérie
- jeudi 13 janvier : conseil municipal
- vendredi 28 janvier : assemblée générale de la Cave
- samedi 29 janvier : loto de La Gazette
- jeudi 3 février : assemblée générale du club des Aînés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 13 janvier à 20 heures 30.